



Acquérir les fondamentaux de l'urbanisme et du PLU

Ensemble, mettons l'accent sur vos compétences en droit de l'urbanisme et aménagement urbain

Une formation en ligne organisée par EluesLocales.

- Cette formation a été suivie par **116** stagiaires depuis le 1^{er} janvier 2020.
- L'évaluation de leur satisfaction se monte à **9,2/10** entre 2022 et 2024.

Public concerné : Tout.e élu.e de niveau communal, départemental ou régional.
Pré-requis : Etre titulaire d'un mandat d'élu.e local.e.
Durée de la formation : 3 sessions de 2 heures soit 6 heures de formation

Nos conseillères pédagogiques sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter directement si vous avez des questions



Isabelle Helbling

☎ 06 71 51 89 83

✉ isabelle@elueslocales.fr



Claire Bruggisser

☎ 06 71 51 89 91

✉ claire@elueslocales.fr

Présentation de la formation

Complexe par nature, l'urbanisme est l'une des premières compétences des collectivités locales et un enjeu majeur pour nos territoires. En maîtriser les nombreuses règles qui l'encadrent est incontournable pour construire une véritable politique d'aménagement pour votre collectivité. Comprendre les différents documents réglementaires d'urbanisme et leur interaction vous donnera une vision plus précise de ce que vous pourriez mener dans le but de créer des bassins de vie dynamiques où la qualité environnementale est préservée.

Cette formation vous permettra, d'une part, de maîtriser les enjeux de l'aménagement urbain et, d'autre part, d'appréhender au mieux les instruments clés quotidiennement utilisés dans les services de votre collectivité : PLU, ZAC, expropriation, préemption et permis de construire.

I Objectifs

Objectifs opérationnels :

- Savoir définir et identifier les principaux documents locaux d'urbanisme
- Connaître les différents outils de la maîtrise foncière

Objectifs :

- Se familiariser avec le contexte législatif et réglementaire de l'urbanisme
- Connaître les règles essentielles et les outils disponibles de l'aménagement urbain
- Définir et identifier les documents locaux d'urbanisme
- Comprendre le PLU et ses incidences pour maîtriser les projets de sa commune
- Connaître les différents outils de la maîtrise foncière
- Anticiper les risques et gérer les difficultés lors d'une opération foncière

I Programme

Session 1 : Le contexte réglementaire et les documents de planification [Durée : 2h]

- Point sur les dernières réformes et textes applicables en droit de l'urbanisme
- Présentation des objectifs et caractéristiques essentielles du PLU et du SCOT
- Les applications dans le contexte de son territoire, les acteurs et leurs compétences
- Focus sur le PLUi : évolutions législatives, phases d'élaboration, suivi pour la commune

Session 2 : Les documents d'urbanisme et leur champ d'application [Durée : 2h]

- Permis de construire (PC), permis d'aménager (PA), permis de démolir (PD), déclaration préalable (DP)
- Délais, procédures, instructions applicables
- Focus sur les procédures d'aménagement (ZAC, lotissement, PUP)

Session 3 : Les outils de la maîtrise foncière et les grands principes pratiques du contentieux [Durée : 2h]

- Acquisition amiable
- Droit de préemption
- Procédure d'expropriation publique

I Formatrice/formateur

La formation sera assurée par l'un de nos formateurs expert des collectivités locales, du positionnement politique des élus et du droit de l'urbanisme. CV disponible sur demande.

I Conditions d'inscription

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre demande via la plateforme "Mon Compte Formation" de la Caisse des dépôts ou du bulletin d'inscription signé et tamponné de votre collectivité, au plus tard une semaine avant la date de début de la formation.

Comment financer votre formation ?

Que vous soyez membres de conseils municipaux, de communautés urbaines, l'agglomération, de conseils départementaux ou de conseils régionaux, en tant qu'élu.e, votre formation est un droit individuel qui vous permet de faire financer les frais d'enseignement et les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration). EluesLocales est un organisme agréé pour la formation des élus locaux par le Ministère de l'Intérieur. À ce titre, votre formation est finançable par votre collectivité ou par votre Droit Individuel à la Formation (DIF).

Tarifs nets de taxe

L'organisme EluesLocales est exonéré de TVA au titre de l'article 262-4-4-a du CGI

Financement par votre collectivité :	675€
Financement par votre DIF : Possibilité de financement par votre Droit individuel à la formation (DIF)	400€

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Éléments matériels de la formation et accessibilité

Nos formations ont lieu dans des salles que nous réservons partout en France. Toutes les salles que nous louons sont équipées d'un vidéoprojecteur.

En cas de problème d'accessibilité, merci de contacter Elena Sahli au 06 71 51 90 07 pour que nous puissions le cas échéant faire les adaptations nécessaires.

Nos formations en ligne ont lieu via l'outil de visioconférence "Zoom". Merci de vérifier que vous êtes équipé.e d'un ordinateur avec une bonne connexion internet et d'un casque pour le jour de la formation.

Méthode et supports pédagogiques

Tous nos formateurs travaillent à partir d'un support théorique powerpoint qui sera diffusé pendant la formation.

Pour les formations techniques, nos formateurs travaillent à partir de documents issus de leurs expériences dans des collectivités locales pour illustrer des cas pratiques. Vous êtes invité.e à vous munir des documents de votre collectivité si vous souhaitez travailler dessus pendant la formation.

Pour les formations liées à la communication politique, les formateurs réaliseront des mises en situation pour vous familiariser avec les apprentissages théoriques étudiés en formation.

A l'issue de la formation, un support résumé de formation intitulé "Les essentiels" vous sera envoyé par email.

Suivi et évaluation

Les objectifs opérationnels seront évalués en fin de formation via une auto-évaluation des stagiaires.